

Vingt-sept formateurs des futurs enseignants démissionnent en bloc

École : L'institut universitaire de formation des maîtres fâche en modifiant les conditions de travail des superviseurs.

Par [Aurèlie Toninato@a_toninato](mailto:Aurèlie.Toninato@a_toninato)

Le 25.03.2019

L'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) pour l'enseignement secondaire refait parler de lui. Critiqué depuis sa création en 2009 à cause de nombreux dysfonctionnements, il avait finalement trouvé un rythme de croisière depuis qu'il avait été réorganisé en profondeur et qu'il avait obtenu la reconnaissance fédérale de son diplôme en 2016. Mais aujourd'hui, vingt-sept formateurs des futurs maîtres du secondaire – Cycle et niveau du Collège – ont démissionné de leur fonction de supervision, soit près de la moitié des formateurs selon nos sources. Ils étaient 45 à assumer cette tâche l'an passé.

Dans les casiers, à côté des imprimantes et machines à café de plusieurs établissements scolaires, une missive de protestation expose aux collègues les raisons de ce « rapport de force engagé pour éviter une dégradation des conditions de travail ». En ligne de mire: les nouvelles directives de la charge de « formateur de terrain » (FT) édictées par l'institut.

Moins de visites sur le terrain

Un formateur est un maître en poste qui consacre une partie de son temps à l'encadrement d'un ou de plusieurs stagiaires durant l'année scolaire. Il doit effectuer plus d'une dizaine de visites dans leurs classes, mener des entretiens, produire des rapports à rédiger selon un canevas précis exigé par l'IUFE. En moyenne, l'an passé, un FT supervisait trois étudiants.

« Ce n'est de loin pas anodin, ce mandat représente une charge, témoigne un enseignant trentenaire qui a endossé ce rôle durant plusieurs années. On conseille, on forme, on évalue, on se rend sur place, le tout en parallèle de notre propre charge d'enseignement. » Un formateur, au secondaire, n'est pas rémunéré mais il perçoit un dégrèvement. Pour chaque stagiaire, on le décharge d'une heure hebdomadaire de cours.

Mais cela va un peu changer. Dès septembre, l'IUFE va tout d'abord réduire le nombre de supervisions pratiques. «Les formateurs auront un tiers de visites de stage en moins par an», résume Marco Cattaneo, responsable communication de l'Université de Genève (UNIGE). Le quota avoisinera désormais les huit à douze visites par étudiant. «On revient au taux qui prévalait en 2015», pointe le responsable. Du fait de cette baisse d'activité, le dégrèvement par stagiaire est adapté en conséquence et passera de 1 h par semaine à 0,75 heure. Cette réduction du temps et des visites peut sembler anecdotique; elle est loin de l'être pour les formateurs. «Moins de présence sur le terrain signifie moins de possibilités d'évaluer les stagiaires en activité et vide notre fonction de son sens, écrivent des FT en poste dans leur missive de protestation. Nous refusons de devenir des alibis.»

Qualité du suivi en péril?

Autre changement: le nombre de stagiaires à encadrer par formateur augmente. Au secondaire toujours, on passe de 230 places de stage cette année à 350 pour la rentrée. Des professeurs mettent en garde: «À l'augmentation du nombre de stagiaires par formateur s'ajoutera celle de la charge de travail et des contraintes associées. Cela aura des incidences directes sur la qualité du suivi et de l'évaluation.» Or, relève encore une jeune enseignante, «on ne peut pas prendre ça à la légère. Nous avons la responsabilité de ces stagiaires, qui deviennent ensuite des fonctionnaires nommés à vie – à moins d'une faute grave – et en charge de l'avenir de jeunes.»

Marco Cattaneo rappelle que les visites de terrain des formateurs sont complétées par l'intervention et la supervision d'autres acteurs, «dont les directeurs et les référents de formation au niveau des directions d'établissements».

L'Union du corps enseignant du secondaire genevois (UCESG) aussi s'est émue de ces changements. Alors que la campagne de recrutement des FT est en cours, l'UCESG recommande aux aspirants formateurs, dans sa newsletter, «de lire attentivement les petits caractères du contrat avant de vous engager...» Et questionne: «Le Département de l'instruction publique (DIP) n'a-t-il plus les moyens de former ses enseignants?» Celui-ci précise que les formateurs de terrain sont certes des maîtres du département «mais dans le cadre de cette mission leur contrat dépend de l'IUFE», et renvoie donc à celui-ci.

De son côté, l'institut répond que ces nouvelles mesures ne sont pas le fait d'enjeux économiques mais qu'elles sont dues à la «forte augmentation des étudiants» ainsi qu'à un «bilan du fonctionnement des stages depuis 2016.» Cette année-là, l'IUFE rouvrait ses portes après que le DIP avait décidé d'annuler la rentrée 2015 pour une refonte du système. Ainsi, aujourd'hui, on retrouve des effectifs plus importants et on revient à un système antérieur «pour viser une formation de qualité».

(TDG)